

BULLETIN JOLY BOURSE

ACTUALITÉ DU DROIT FINANCIER

À LA UNE

DOCTRINE

Règlement *MiCA* : les marchés de crypto-actifs appréhendés
par le droit européen → PAGE 30

Thierry GRANIER

Exigences en matière de durabilité : point sur les nouvelles
obligations dans le cadre de la distribution d'instruments
financiers → PAGE 42

Greggory MARTY et Blandine JULÉ

La CSRD : préalable à la finance durable malmené
par un calendrier inversé → PAGE 48

Laurence THÉBAULT

Quelques réflexions sur la prévisibilité des sanctions de l'AMF → PAGE 55

Éric DEZEUZE et Jenyfer BIANCHI

Direction scientifique**Hervé SYNDET,**

agrégé des facultés de droit, professeur émérite de l'université Paris-Panthéon-Assas

Direction éditoriale**Stéphane TORCK,**

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Comité scientifique**Thierry BONNEAU,**

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Marielle COHEN-BRANCHE,médiateur de l'Autorité des marchés financiers
membre du Tribunal international administratif de la Banque mondiale**Jean-Jacques DAIGRE,**

professeur émérite de l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Éric DEZEUZE,

avocat associé, Bredin Prat

France DRUMMOND,

agrégée des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas, directeur de l'IRDA Paris

Laurent FAUGÉROLAS,

senior adviser, Atlas Capital Markets

Antoine GAUDEMET,

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Hervé LÉCUYER,

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Nicolas RONTCHEVSKY,

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université de Strasbourg

Myriam ROUSSILLE,

professeur à l'université du Maine, IRJS Sorbonne-Finance

Thierry SAMIN,chargé d'enseignement à l'université Paris-Panthéon-Assas et Paris V (René Descartes),
responsable de la réglementation bancaire et financière, direction des affaires juridiques, Société Générale**Dominique SCHMIDT,**

agrégé des facultés de droit, avocat honoraire, barreau de Paris

Stéphane TORCK,

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Le Bulletin Joly Bourse peut désormais être cité de la façon suivante : BJB déc. 2021, n° BJB117a2.
Le numéro de type BJB117a2 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement
l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication Emmanuelle FILIBERTI**Rédactrice en chef** Audrey FAUSSURIER (audrey.faussurier@lextenso.fr)**Rédactrice en chef adjointe** Angélique FARACHE (angelique.farache@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0427 T 82651 • ISSN 1638-9468

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue

sur des papiers produits en France et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 1 260 g éq. CO₂Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • abonnements@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuiltable numérique France 2023 : 576,87 € TTC -

Abonnement étranger 2023 : 621,50 €

Abonnement feuiltable numérique France : 392,27 € TTC - Abonnement étranger : 384,20 €

Prix au numéro France : 98,02 € TTC - Prix au numéro étranger : 105,60 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

ÉCLAIRAGE

- BJB201k3 • **L'encadrement juridique des jetons non fongibles** 5
Pierre SUBIGER

AUTORITÉS DE SUPERVISION

- BJB20112 • **La position AMF DOC-2023-07 confirmant les orientations de l'ABE sur l'utilisation de solutions d'entrée en relation d'affaires à distance : une étape de plus vers l'harmonisation des pratiques en matière de LCB-FT** 8
Martine SAMUELIAN, Olivier LYON LYNCH et Julie SERRIER – AMF, position DOC-2023-07, Orientations de l'ABE sur l'utilisation de solutions d'entrée en relation d'affaires à distance, applicable au 2 octobre 2023

ABUS DE MARCHÉ

- BJB20111 • **Révision du règlement *REMIT* : quel droit commun des abus de marché ?** 12
Jean-Philippe PONS-HENRY, Emma GEORGE WEBER et Quentin VREULX – Comm. UE, proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant les règlements (UE) n° 1227/2011 et (UE) n° 2019/942 afin d'améliorer la protection de l'Union contre la manipulation du marché de gros de l'énergie, 14 mars 2023

PRESTATAIRES

- BJB201k5 • **Les obligations professionnelles incombant aux sociétés de gestion de fonds d'épargne salariale ne sont ni allégées ni différenciées** 18
Michel STORCK – AMF, déc., 26 juill. 2023, n° 9, SAN-2023-10
- BJB201k6 • **Fourniture du service de conseil en investissement : sanction de deux PSI** 20
Jérôme HERBET – AMF, déc., 19 juin 2023, n° 7, SAN-2023-08 – AMF, déc., 19 juin 2023, n° 8, SAN-2023-09
- BJB20114 • **Conseil en investissement : les précisions apportées par l'ESMA sur les *Q&A* du CESR** 24
Emmanuelle BOURETZ – ESMA, Supervisory briefing on understanding the definition of advice under MiFID II, 11 juill. 2023, ESMA35-43-3861

DOCTRINE

- BJB201k4 • **Règlement *MICA* : les marchés de crypto-actifs appréhendés par le droit européen** 30
Thierry GRANIER
- BJB201k7 • **Exigences en matière de durabilité : point sur les nouvelles obligations dans le cadre de la distribution d'instruments financiers** 42
Greggory MARTY et Blandine JULÉ
- BJB201k8 • **La CSRD : préalable à la finance durable malmené par un calendrier inversé** 48
Laurence THÉBAULT
- BJB201k9 • **Quelques réflexions sur la prévisibilité des sanctions de l'AMF** 55
Éric DEZEUZE et Jenyfer BIANCHI